



Présents : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Jean-Yves Lauber, Marcel Maudet, Jean Colombel, Monique Gatel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Alexandra Robin, Valérie Guinard, Raphaël Renais, Cécile Guérin, et Laurent Hardy à partir du point n° 2.

Représentés : Marie-Annette Lorret par Jean Colombel, Jean-Michel Boquet par Hervé de la Forest, Caroline Graffe par Raphaël Renais.

Secrétaire de séance : Isabelle Douinot.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide de modifier l'ordre du jour comme suit :

12. Approbation du projet éducatif territorial

13. Questions diverses

1. Communauté de Communes : compétence facultative « Coopération décentralisée »

Intervention de Monsieur Piedvache, Président de la Communauté de Communes

Un groupe de travail a été mis en place en vue de rédiger la compétence facultative « coopération décentralisée », suite à un projet de coopération décentralisée avec la commune de Behamatazana à Madagascar. L'objectif est d'accompagner le développement agricole et communal en soutenant les projets et les actions décidés et portés par les agriculteurs et élus communautaires malgaches.

Par délibération du 14 avril, les élus communautaires ont validé cette prise de compétence facultative, ainsi que la rédaction des statuts correspondants comme suit : « *La communauté de communes Saint-Méen Montauban exerce une compétence dans le domaine de la coopération décentralisée, hors jumelage et subventionnement des opérations d'urgence humanitaire. Celle-ci s'exerce de manière transversale sur les autres compétences de la communauté de communes. Elle intervient en partenariat direct ou en soutien à des associations auprès d'une ou plusieurs collectivités par pays* ».

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 contre (F. Texier) :

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes Saint-Méen Montauban telle qu'elle a été présentée ;

CHARGE le Maire de faire le nécessaire dans cette affaire.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 30 avril

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 30 avril dont un exemplaire leur a été adressé donne lieu à des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Cécile Guérin a fait part de son sentiment du manque de concertation et de considération entre élus. A titre d'exemple elle évoque le dispositif argent de poche dont la décision de la mise en place par la commune plutôt que par le CCAS, contrairement à ce qui avait été acté en réunion du CCAS, a été prise unilatéralement, sans discussion ni information auprès des élus qui avaient initié le projet, ceci malgré les différentes demandes d'explication transmises à Monsieur le Maire. Laurent Hardy précise par ailleurs qu'il serait souhaitable que l'organisation des réunions des commissions prenne davantage en compte les horaires et les contraintes des différents élus, pour leur permettre de participer. Isabelle Douinot fait savoir qu'elle fixe les réunions de ses commissions en fonction des réponses reçues sur Doodle.

3. Aménagement du terrain de la salle annexe

Trois entreprises ont été consultées pour l'aménagement de cet espace en terrain de Beach volley. 2 ont remis une proposition : L'Entreprise DEFFAINS Jean-François pour 8 640 € HT et TPA Environnement pour 13 578,10 € HT.

Compte tenu du coût et de l'étude globale du CODD en cours sur ce secteur, le conseil, à l'unanimité, décide de mettre ce terrain en pelouse au plus tôt.

D'autre part, le conseil demande à la commission des espaces verts de prévoir des jeux pour les plus de 12 ans sur les aires de jeux, ou que le CMJ s'en charge « une araignée, par exemple »

4. Travaux au restaurant

Les travaux de rénovation des 2 étages du logement du restaurant ont été chiffrés à 78 126,03 € HT, soit 93 751,24 € TTC (la TVA n'étant pas récupérable). Le conseil a procédé à un vote pour l'aménagement des 2 étages, le résultat a été le suivant : 7 voix pour, 7 voix contre (M. Maudet, A. Robin, V. Guinard, L. Hardy, R. Renais, C. Guérin, C. Graffe) et 5 abstentions (Y. Lesvier, L. Delahaye, I. Douinot, J-Y Lauber, S. Genaitay). Suite à ce vote, compte tenu de l'importance des travaux, une nouvelle discussion a été engagée, et le conseil considérant qu'il est déjà prévu au 1^{er} étage, la réalisation de trois chambres, une salle de bains, un sanitaire, une pièce à vivre, et que ce logement peut convenir à une famille de 5, a décidé de solliciter des devis pour l'aménagement du 1^{er} étage seulement.

5. Restaurant : avenant au bail

Le changement de locataire du restaurant nécessite un avenant au bail commercial actuellement en cours. Les changements, à compter du 15 juin 2015,

- **PRENEUR** : Madame Morgann GUILLO et Monsieur,
- **LOCAUX** : Une maison à usage de commerce et d'habitation
- **LOYER** : annuel de DOUZE MILLE EUROS (12 000 €), soit un loyer mensuel de 1 000 € dont 500 € pour la partie commerce et 500 € pour la partie logement,

Le loyer sera minoré de 50 % jusqu'à l'emménagement du locataire dans le logement.

Le conseil municipal, approuve les différents points ci-dessus énumérés et par 18 voix pour et 1 abstention, décide de confier cette location au notaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

6. ALSH : rémunération du personnel vacataire pour l'été

Le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la rémunération brute des animateurs vacataires pour l'accueil de loisirs pour 2015, comme suit :

Qualification	Rémunération à la journée	Séjours
Directeur	68,96 €	+ ½ journée par nuit
Animateur diplômé	56,75 €	
Stagiaire BAFA	47,74 €	
Sans formation	42,44 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des animateurs vacataires pendant les vacances en fonction des besoins.

7. Dispositif argent de poche

Ce dispositif sera mis en place sur Irodouër pour l'été :

- pour 6 à 8 jeunes d'Irodouër de 16 à 17 ans,
- chaque jeune effectuera 5 missions (3 H + ½ H de pause réglementaire),
- la rémunération est fixée à 15 € net par mission,
- les jeunes pourront s'inscrire en mairie jusqu'au 23 juin,
- le recrutement se fera par tirage au sort lors du conseil du 25 juin,

Le conseil demande que les missions soient listées afin d'informer les jeunes des tâches qui pourront leur être confiées. Raphaël Renais propose d'organiser des entretiens pour les jeunes inscrits dans le dispositif, afin de leur présenter les missions et qu'ils puissent exposer leurs motivations. Cécile Guérin propose que soit organisée une rencontre préalable entre les jeunes retenus et les agents chargés de les encadrer.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (L. Hardy, R. Renais, C. Guérin, C. Graffe), approuve la mise en place de ce dispositif dans ces conditions.

8. Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat unique d'insertion arrivant à échéance le 31 août 2015, pour un an, du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Unique d'Insertion, CAE ainsi que tous documents nécessaires au renouvellement de ce contrat.

9. Restaurant scolaire, garderie, alsh : tarifs pour l'année scolaire 2015/2016

Restaurant scolaire : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du repas à 3,30 € et à 1,65 € pour les enfants allergiques qui apportent leur repas.

Garderie : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer le tarif à la minute et de fixer le tarif à 0,028 € la minute

Accueil de loisirs : Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit les tarifs de l'accueil de loisirs :

Quotient Familial	De 0 à 589€	De 590 à 903€	De 904 à 1399€	1400€ et +	
Journée Mercredi	3,12€	5€	7,50€	8,12€	
Journée Vacances	4€	Bons CAF de 2,11€ à 3,17€/jour	6,40€	9,60€	10,40€
½ journée Vacances	4€		4€	4,80€	5,20€
Repas	3,30 €				
Supplément sortie, stage ou intervenant	3 €				
Absence injustifiée	3,25 €				
Inscription tardive	2 €				

10. **Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de l'Ille et Vilaine, représentant l'Etat à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

11. **Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Renonciation au droit de préemption pour :

La propriété bâtie située 3 rue du Stade, cadastrée AB n° 93 et 94, d'une contenance de 553 m², et appartenant à Mr et Mme DELVAL.

Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

- SIGMA SYSTEMS : pour la signalétique des sentiers de randonnées : 693,36 € TT,
- Système 2G : pour un détecteur de fumée et deux détecteurs éclairage extérieurs à l'école Henri Dès et un détecteur de présence au pôle du Lavoir, pour la somme totale de 1 260 € TTC.
- CF CUISINES : pour la réparation du lave-vaisselle de la salle multifonctions pour la somme de 234,17 € TTC.

Le conseil municipal, prend acte de ces décisions.

12. **Approbation du PEDT**

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux communes de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT a été adopté par délibération numéro 09-02-2014 en date du 27 février 2014. Compte tenu des modifications des horaires des écoles et des temps d'activités périscolaires, il est nécessaire de réactualiser ce PEDT. Le conseil, à l'unanimité, approuve ce nouveau PEDT et autorise Monsieur le Maire à le signer.

13. **Questions diverses :**

Courrier de Monsieur BASSET : Monsieur BASSET souhaite construire un garage accolé à sa maison. Or, en zone Ah, les extensions admises doivent répondre à l'amélioration de l'habitat : les garages ne rentrent pas dans cette rubrique. La solution serait de créer un garage en annexe, mais la marge de recul minimum est fixée à 50 m par rapport à l'axe de la route départementale.

Le conseil prend note de cette demande et souhaite que soit étudié les conditions permettant à la commune de déroger à cette règle des 50 mètres de marge de recul sans modifier le PLU.

Courrier du Conseil Municipal des Jeunes : sollicitant la mise en place de balançoires dans les 4 espaces jeux de la commune (la mairie, le lavoir, le Hameau de la Lande, la Lande Caresmel). La demande est confiée à la commission des espaces verts.

Aménagement de la rue des Cailleuls : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une présentation du plan sera faite aux riverains le 17 juin.

Terrain à l'entrée du lotissement Le Champ Guillaume : la commission prévoit une jachère fleurie
Comice agricole : Monsieur le Maire informe le conseil que le comice agricole prévu en 2016 à Irodouër est reporté en 2017 en raison du concours départemental des Jeunes Agriculteurs organisé sur le secteur en 2016.

Logement de la poste : suite à l'incendie qui a détruit la maison de Mr et Mme HOLDERER, le conseil est favorable pour leur louer le logement de la poste, le temps des travaux de remise en état de leur habitation, au prix de 300 € par mois, charges comprises. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre temporaire.

S.I.M. : projet de concert à l'église d'Irodouër le 3 octobre, le coût du groupe est de 600 €, ce point sera vu lors du prochain conseil.

La Commission des affaires scolaires informe qu'une Réunion publique sur les nouveaux rythmes scolaires sera réalisée le 18 juin à 20h à la salle multifonctions.